

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue au Motel Fraser sis au 325, route 132, Chandler, Québec, le mardi 3 octobre 2023, à compter de 9 h 15. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
M. E. Beaulieu
M. O'Brien
J. McWhirter
K. Ward
G. Hayes
D. Hunt
D. Bourgouin
K. Dickson

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie
R. Stewart (vidéoconférence, à compter de 9 h 45)
J. Bizeau (vidéoconférence)
R. Di Tanna (vidéoconférence)

DIRECTRICE GÉNÉRALE : D. Simoneau
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services d'éducation aux adultes et de formation professionnelle
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES : S. Ward, directrice des services financiers
M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du transport et de l'organisation scolaire
D. Foltin, directeur des services éducatifs

ABSENTS : R. Mundle, M. Syvret-Caplin

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C23-10-045

Il est proposé par K. Mackenzie que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé moyennant la modification suivante, au point Divers :

- 12.1 Achat de terrain – Autorisation de signature
- 12.2 Déléguée au RSEQ Est-du-Québec

ADOPTÉ

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Lecture du procès-verbal

3.1.1 Séance du 22 août 2023

C23-10-046 Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores, tenue le 22 août 2023, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par K. Ward que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

3.1.2 Séance du 1^{er} septembre 2023

C23-10-047 Du fait que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores, tenue le 1^{er} septembre 2023, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par M. E. Beaulieu que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

3.2 Approbation du procès-verbal

3.2.1 Séance du 22 août 2023

C23-10-048 Il est proposé par D. Hunt que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores, tenue le 22 août 2023, soit approuvé.

ADOPTÉ

3.2.2 Séance du 1^{er} septembre 2023

C23-10-049 Il est proposé par K. Dickson que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores, tenue le 1^{er} septembre 2023, soit approuvé.

ADOPTÉ

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a pas de sujet à traiter.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Ministère du Conseil exécutif – Collaboration et partage de l'information

La commission scolaire a reçu une lettre l'invitant à collaborer avec une compagnie mandatée pour l'évaluation de la fibre optique implantée dans les établissements des commissions scolaires du territoire, de façon à bonifier la couverture des téléphones cellulaires. Une copie du document est reçue et versée au dossier.

5.2 Déclaration d'appel

La commission scolaire a reçu une déclaration d'appel à propos des conclusions du juge Lussier et du projet de loi 40. Une copie du document est reçue et versée au dossier.

6. **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

M. Gifford présente un compte rendu verbal de ses activités du mois dernier. Il demande aux commissaires de bien vouloir aviser le Conseil de toute absence aux rencontres en personne en veillant à remplir les formulaires en ligne prévus à cet effet.

Le président demande aux commissaires de lui soumettre par courriel, d'ici le lundi 9 octobre 2023, un point sur lequel ils souhaiteraient que la commission scolaire redouble d'efforts.

7. **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale, D. Simoneau, présente succinctement son rapport de 41 pages. La présentation compte une courte vidéo au sujet d'un projet d'envergure régionale sur les habiletés professionnelles. Le rapport de la directrice générale est reçu et versé au dossier.

8. **COMITÉ CONSULTATIF SUR LES BESOINS PARTICULIERS / COMITÉ CENTRAL DE PARENTS**

Deux parents ont démontré leur intérêt à faire partie du comité consultatif sur les besoins particuliers, dont la première rencontre de l'année scolaire devrait avoir lieu en octobre.

Il n'y a pas de sujet à traiter par rapport au comité central de parents.

9. **POINTS DE RÉOLUTION**

9.1 **Rémunération des commissaires**

ATTENDU QUE le Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores est composé de dix (10) commissaires, d'un (1) président et de quatre (4) commissaires parents;

ATTENDU QUE le décret 1164-2023 du gouvernement du Québec, en date du 12 juillet 2023, établit le montant annuel maximal de la rémunération à verser aux commissaires qui sont membres du Conseil des Commissaires;

ATTENDU QUE les commissaires ont assisté à un exposé, lors d'une séance de travail, faisant part du montant annuel maximal versé au cours de l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU QUE le montant annuel maximal alloué aux commissaires pour l'année scolaire 2023-2024 est de 142 357 \$;

C23-10-050

IL EST PROPOSÉ par D. Bourguin que le Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores adopte la répartition de la rémunération pour 2023-2024 telle qu'elle a été présentée.

ADOPTÉ

9.2 Entente de transport scolaire avec le Centre de services scolaire des Chic-Chocs

C23-10-051 Il est proposé par K. Mackenzie de conclure une entente de transport scolaire avec le Centre de services scolaire des Chic-Chocs pour l'année scolaire 2023-2024, au montant de 216 809,42 \$.

Il est aussi proposé que D. Simoneau, directrice générale, soit autorisée à signer les documents relatifs à l'entente susmentionnée au nom de la CSES.

ADOPTÉ

9.3 Déléguée au RCGÎM

C23-10-052 Il est proposé par K. Ward que J. Bradbury soit nommée à titre de déléguée de la CSES au Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RCGÎM) pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉ

Contrat du commissaire à l'éthique

ATTENDU QUE le contrat conclu avec le commissaire à l'éthique est parvenu à échéance;

ATTENDU QUE le commissaire à l'éthique, au terme de son mandat, doit demeurer en fonction jusqu'à ce que son mandat soit reconduit par résolution du Conseil ou jusqu'à ce qu'un nouveau commissaire à l'éthique soit nommé par le Conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 2 du contrat conclu entre la Commission scolaire Eastern Shores et le commissaire à l'éthique;

C23-10-053 **IL EST PROPOSÉ** par M. E. Beaulieu de conclure un nouveau contrat avec M. Donatien Grenier en tant que commissaire à l'éthique pour une période de deux ans, du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025.

ADOPTÉ

9.4 Appel d'offres pour la vente d'un autobus

C23-10-054 Il est proposé par M. O'Brien que la CSES lance un appel d'offres pour la vente de l'autobus scolaire International PB105 2018 n° 725,

ET QUE D. Simoneau, directrice générale, soit autorisée à signer les documents relatifs à la vente.

ADOPTÉ

9.5 Directrice des ressources humaines

W. Gifford et D. Simoneau présentent un rapport de la situation à l'heure présente.

9.6 Transfert de contrat – Autobus Synnott Inc.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Shores a conclu une entente de transport scolaire avec Transport Russel Langlais & fils Inc. soit le 2022-TRLF;

ATTENDU QUE la compagnie Transport Russel Langlais & fils Inc. a été achetée par Autobus Synnott Inc. et que le transfert de propriété entre en vigueur le 24 août 2023;

ATTENDU QU'Autobus Synnott Inc. s'engage à respecter les conditions prévues à l'entente conclue auprès de Transport Russel Langlais & fils Inc. pour toute la durée de l'entente;

ATTENDU QUE le comité du transport a émis la recommandation d'approuver le transfert du contrat 2022-TRLF présentement conclu auprès de Transport Russel Langlais & fils Inc., depuis le 14 septembre 2022, vers Autobus Synnott Inc.;

C23-10-055

IL EST PROPOSÉ par G. Hayes d'approuver le transfert du contrat 2022-TRLF conclu auprès de Transport Russel Langlais & fils Inc. vers Autobus Synnott Inc. à compter du 24 août 2023;

ET QUE D. Simoneau, directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif au transfert de contrat susmentionné au nom de la Commission scolaire Eastern Shores.

ADOPTÉ

9.7. Adoption des circonscriptions électorales

ATTENDU QU'un projet de division du territoire a été présenté au Conseil des Commissaires lors de la séance ordinaire du 20 juin 2023 puis approuvé sous la résolution C23-06-008;

ATTENDU QU'un avis public a été publié, indiquant la proposition des divisions électorales de la Commission scolaire Eastern Shores;

ATTENDU QU'aucun avis contraire n'a été reçu à propos de la proposition des divisions électorales;

ATTENDU QUE le nombre minimal d'électeurs par circonscription est de 322, et que la circonscription 10 ne compte que 316 électeurs;

ATTENDU que la circonscription 10 fait figure d'exception;

ATTENDU que la circonscription 10 représente une île accessible uniquement par avion ou par bateau et qu'elle se situe à 13 heures de route de la circonscription la plus rapprochée,

C23-10-056

IL EST PROPOSÉ par K. Dickson que la proposition des divisions électorales de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvée telle quelle, en y comptant une circonscription qui fait figure d'exception.

ADOPTÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de sujet à traiter.

11. DATES DES PROCHAINES RENCONTRES

11.1 14 novembre 2023 (rencontre hybride)

Comité exécutif : 18 h 15

Conseil des Commissaires : 18 h 30

12. DIVERS

12.1 Achat de terrain – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Shores a élaboré un projet de construction d'une nouvelle école à New Carlisle;

ATTENDU QUE la réalisation du projet nécessite l'acquisition d'un terrain adjacent;

ATTENDU QUE le vendeur et la Commission scolaire Eastern Shores ont signé la promesse bilatérale de vente et d'achat d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 4 933 759 du cadastre du Québec, Bonaventure (Québec), circonscription foncière de Bonaventure 1, situé sur la rue Dover à New Carlisle, (Québec), pour la somme de 70 000,00 \$ avant taxes, si applicables;

ATTENDU QUE, en date d'aujourd'hui, la vérification diligente et l'évaluation environnementale sont terminées et que les résultats sont satisfaisants;

C23-10-057

IL EST PROPOSÉ par G. Hayes d'autoriser D. Simoneau, directrice générale, à signer au nom de la Commission scolaire Eastern Shores tous les documents nécessaires à l'achat de ce lot et que la commission scolaire procède au paiement de 70 000,00 \$.

ADOPTÉ

12.2 Déléguée au RSEQ-Est-du-Québec

C23-10-058

Il est proposé par K. Mackenzie que Marie-Claude Brulotte soit nommée à titre de déléguée de la CSES, niveau primaire, au Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ), division Est-du-Québec.

ADOPTÉ

13. LEVÉE DE LA SÉANCE À 10 H 32

C23-10-059

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par K. Mackenzie que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire général

Président